



Candidature et inscription Foire aux questions

Une formation m'intéresse et je souhaiterais en connaître les contenus. Où puis-je trouver des informations ?

[Cette page](#) du site mlfmonde.org est dédiée à l'offre de formations diplômantes et certifiantes 2024-2025.

Elle permet de :

- télécharger le catalogue comprenant un descriptif détaillé de chaque formation,
- consulter les descriptifs en ligne ainsi que l'enregistrement de la présentation vidéo de chaque formation, assurée par les entités de formation partenaires.

Comment connaître le tarif d'une formation ? Y a-t-il un tarif unique ?

Pour les personnels du réseau [mlfmonde](http://mlfmonde.org), chaque formation a un tarif spécifique, communiqué à la demande via mail à developpement.professionnel@mlfmonde.org.

Qui paye ces formations ?

La prise en charge financière est à convenir avec le chef de chaque établissement :

- une prise en charge complète par l'établissement,
- une prise en charge partagée entre l'établissement et le personnel,
- une prise en charge par le personnel.

Je ne suis pas en poste dans le réseau [mlfmonde](http://mlfmonde.org), puis-je toutefois accéder aux formations proposées ?

Les formations sont ouvertes aux personnels extérieurs, mais avec un tarif unique majoré de 3900€. La sélection se fait sur dossier : curriculum vitae, lettre de motivation et preuve des pré-requis à envoyer à developpement.professionnel@mlfmonde.org jusqu'au 20 mai 2024.

Je souhaite m'inscrire à une formation mais à qui m'adresser ? comment faire pour contacter les entités de formation ?

Les places aux formations étant limitées, les personnels doivent d'abord faire acte de candidature auprès du département de développement professionnel de la Mlf.

Je souhaite faire acte de candidature : quels documents dois-je fournir ?

Le souhait de candidater est soumis à l'appréciation du chef d'établissement, en fonction de son pilotage (priorités stratégiques, identification de besoins, bénéfice pédagogique de l'établissement). Il a en sa possession les deux formulaires à renseigner :

- l'acte de candidature, document signé par le personnel intéressé,
- la validation et les modalités financières, document signé par le personnel intéressé et le chef d'établissement.

Le dossier doit être complété par :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- tout document attestant des pré-requis demandés pour la formation suivie.

NB Pour le master Formation de formateurs, il faut ajouter une proposition de sujet de mémoire justifiée et développée sur une page.

Je souhaite faire acte de candidature : à qui envoyer mon dossier ? quand ?

Une fois le dossier constitué et complété, il doit être transmis jusqu'au 20 mai 2024 via mail à l'adresse developpement.professionnel@mlfmonde.org.

NB 1 La date limite est fixée au 3 juin 2024 pour le DU Encadrement éducatif.

NB 2 L'inscription au DU Éducation Inclusive INSEI se fait [en ligne](#) sans l'intermédiaire de la Mlf, jusqu'au 19 mai 2024.

J'ai envoyé un dossier de candidature, puis-je avoir la certitude que mon inscription sera effective ?

Non. Les places aux formations diplômantes et certifiantes étant limitées, le développement professionnel procède à une sélection des candidatures via une commission fin mai 2024. Un procès-verbal établit la liste des candidats retenus ainsi qu'une liste d'attente. Les résultats sont communiqués par mail à tous ceux qui ont candidaté ; les candidats retenus se doivent d'envoyer via mail une lettre d'engagement signée par leur chef d'établissement dans un délai de 7 jours.

NB Pour les TYLEC, la sélection se fera via un entretien en ligne début juin.

Sur quels critères repose la sélection des candidats lors de la commission développement professionnel de la Mission laïque française ?

Les critères essentiels sont :

- la maîtrise de la langue française pour les personnels non français,
- l'adéquation entre le dossier de candidature et la formation,
- la preuve des pré-requis,

- l'équilibre des personnels formés entre les réseaux géographiques,
- le soutien motivé du chef d'établissement / responsable.

Une fois ma candidature retenue et la lettre d'engagement envoyée, l'inscription est-elle effective ?

Non. La liste des candidats retenus est communiquée par la Mlf à l'entité de formation. Il appartient ensuite au candidat d'effectuer l'inscription pédagogique et administrative.

Puis-je faire acte de candidature sur plusieurs formations ?

Oui, avec l'accord de votre chef d'établissement, et en précisant dans le mail d'envoi du dossier de candidature votre ordre de préférence.